

Fédération Française de Voile
Commission Nationale de Discipline

27 septembre 2013

Suite à ses agissements lors du Spi Ouest France 2013, une procédure disciplinaire a été engagée à l'encontre de Monsieur Marc HALLAIS.

La Commission Nationale de Discipline, saisie en appel, réforme la décision prise par la Commission Régionale de Discipline de la Ligue de Bretagne de Voile du 26 juin 2013 et lui substitue la décision suivante :

1°) Monsieur Marc-Etienne HALLAIS est sanctionné d'un retrait de la licence Fédération Française de Voile pour une durée de trois mois.

2°) Conformément aux dispositions de l'article 22 du règlement disciplinaire de la Fédération Française de Voile, la sanction sera assortie en totalité d'un sursis.

Qu'il sera ici précisé que le sursis sera réputé non avenu si dans un délai de trois ans après son prononcé, l'intéressé n'a fait l'objet d'aucune nouvelle sanction mentionnée à l'article 20 du règlement disciplinaire de la Fédération Française de Voile.